



décembre 2021

Invitation

La maire et toute l'équipe municipale espèrent sincèrement pouvoir vous accueillir à la salle des fêtes afin de discuter des projets en cours de la commune et de la communauté de communes, à l'occasion de l'expression de ses voeux de Nouvel An.

Nous aurons à respecter les consignes sanitaires, mais nous espérons pouvoir vous retrouver nombreux le dimanche 16 janvier 2022 à 11h à la salle des fêtes. Comme toujours, un verre d'amitié vous sera offert.

Départ à la retraite

Notre agent technique, Alain Maret, a décidé de prendre sa retraite à la fin de cette année. Toute l'équipe municipale le remercie de ses 8 ans de services rendus à la commune et lui souhaite une belle et heureuse retraite.

Merci Alain!

Edito...

Solidarité. Convivialité. Partage. Ce sont des mots qui sont, on l'entend souvent, de plus en plus difficiles à mettre en œuvre de nos jours. D'où, me semble-t-il, l'importance primordiale de résister et de se battre pour faire vivre les valeurs de ces mots.

Les six derniers mois de l'année ont vu encore une fois des moments forts pour la commune. Le Bocal est connu de plus en plus loin et met Marminiac en lumière. La première journée d'action communale sur le pré Lacoste a eu lieu comme vous pouvez le lire dans ces pages et lui aussi fait le buzz chez nos voisins. Et ces projets n'en sont qu'à leur début!

S'ils furent proposés par le conseil municipal, c'est la participation des habitants qui a permis qu'ils soient véritablement lancés. Il en sera de même pour la suite car sans expression des souhaits et une réelle participation, il serait impossible de créer des espaces fidèles aux espoirs.

Un aspect très important de ce mandat est justement là, dans le souhait de voir participer les habitants aux divers projets les concernant. Il y a plusieurs formes de gestion démocratique ; le nom que l'on donne à la nôtre est la démocratie co-constructive. Je ne suis nullement dans la création d'un nouveau modèle, ce sont mes recherches, motivées par mes convictions, qui m'ont menée à ce modèle qui a déjà fait ses preuves dans d'autres collectivités. L'idée est que les habitants motivés participent aux groupes de travail constitués autour des projets et que le conseil municipal délibère en tant qu'organe décisionnaire, prenant en compte les débats publics. L'organisation dans son détail sera plus amplement expliquée bientôt dans une page dédiée sur le site internet communal.

Le projet du PLUi va contribuer à la forme que prendra notre territoire sur le moyen et long terme. Pour ce qui est du projet de l'éclairage public du bourg, il n'a pas encore vu le jour, du fait de la réorganisation de l'organisme TE46 (anciennement FDeL46), mais nous tenons bon et les habitants du bourg devraient être invités, dès le premier trimestre de 2022, à une réunion publique. Le projet d'espace naturel au pré Lacoste évoluera, et les projets dont on ne parle pas cette fois-ci, le Bocal ou les berges de la Masse, par exemple, nous tiennent à cœur. Vos participations seront essentielles, vous et vos idées seront toujours accueillis.

Solidarité - Convivialité - Partage. À Marminiac, nous sommes sur le chemin, continuons encore!

Rachel French

Contacts utiles:

Secrétariat de mairie : 05 65 22 83 39 – marminiac@orange.fr

Maire: Rachel FRENCH -- 06 98 17 81 63

Première Adjointe : Sabine PEYRIÉ – 06 08 24 48 33

Communauté de communes Cazals-Salviac : 05 65 41 62 40

www.cc-cazalssalviac.fr

Le Petit Marminiacois décembre 2021

Action collective de lutte contre le frelon asiatique

L'organisation ALLO FRELONS participe à une action collective contre le frelon asiatique, en partenariat avec l'INRAE de Bordeaux et le Muséum National d'Histoire Naturelle à Paris.



Ce dernier, ayant la compétence nationale de lutte contre cette espèce invasive, demande à toute personne repérant un nid de participer à l'opération en signalant le nid sur la page internet dont l'adresse est indiquée ici.

Un autre site internet a été mis en place concernant le piège sélectif du frelon asiatique et le signalement de nids. Il sera amélioré au fil du temps.

Votre aide permettra d'optimiser la lutte sur nos territoires.

État civil

Mariages:

Martin SMULDERS et Laura VAN DIJK, le 30 août

Décès:

Aimée BARGUES, le 19 septembre

Marie Reine MARÈS, le 26 octobre

SOS Frelons? Appelez la Mairie

C'est en ce moment, dans les arbres dépourvus de feuilles, que nous pouvons repérer facilement les nids de frelons asiatiques. À cette époque de l'année, ils sont au maximum de leur développement et souvent très gros. Un seul nid peut contenir jusqu'à 6000 frelons... Nous devons les détruire, maintenant, car les femelles, dites "fondatrices" vont sortir des nids, peu avant les grands froids, pour aller hiverner dans des endroits protégés, où elles attendront le printemps et ressortiront pour élaborer des nids primaires et y pondre.

Il ne faut pas hésiter à contacter la mairie lorsque vous découvrez un nid, qu'il soit chez vous ou non. Nous appellerons

un destructeur d'insectes. Vous aurez à lui régler la somme d'environ 80 euros (selon l'entreprise), mais la mairie, sur présentation de la facture réglée et de votre RIB, vous remboursera la moitié de la somme.



Nous en appelons à votre prudence et à votre responsabilité.

Sites internet pour l'action collective

https://allo-frelons.com/signaler-museum-national-histoire-naturelle https://comptagecapturefrelonasiatique.fr

Votre aide permettra d'optimiser la lutte sur nos territoires.

Téléthon

Nous pouvons remercier vivement l'association La Pétanque Marminiacoise, pour avoir organisé encore une fois, un après-midi de marche et une soirée de belote au profit du Téléthon.



Malgré la pluie, une dizaine de personnes courageuses ont enfilé leur imperméable au lieu de faire la sieste et ont participé à la marche qui est partie du centre bourg pour faire un joli circuit.

Malheureusement la pluie torrentielle a vite mis fin aux intentions, et la marche s'est arrêtée après une dixaine de minutes. Nous remercions les courageux pour leur volonté. Cette action a rapporté 70 €. Bravo à eux.

Le soir, vingt personnes sont venues "taper une belote" dans une ambiance compétitive mais bon joueur. Pour clôre la soirée il y a eu le tourin préparé par Pierrot, de délicieux gâteaux, de sublimes crêpes et la buvette pour régaler tout le monde. Les gagnants de la tombola comme du concours de belote sont partis les bras chargés. Tous se sont réjouis de cette soirée conviviale et l'action a rapporté 300 €. On peut également remercier l'association de pêche qui a apporté son soutien financier.

Merci donc à tous ceux qui ont participé, d'une manière ou d'une autre, et encore merci à l'association pour l'organisation. 400 € ont été versés en faveur du Téléthon et des recherches en médecine contre la myopathie.

Le Petit Marminiacois décembre 2021

L'épicerie ferme

Yolande Raynal a décidé de prendre sa retraite et donc, le 24 décembre, l'épicerie du village et son bar, le Tiki-bar, fermera ses portes aux clients pour la dernière fois. Nous tenons à remercier Yolande pour le service rendu aux habitants qui pouvaient acheter leur pain ou combler un manque dans leur garde-manger. Nous lui souhaitons une belle retraite.

Notre Communauté de communes

Comme vous pouvez le lire ailleurs dans ce bulletin, l'aménagement du territoire est un sujet qui prend de l'ampleur pour la Communauté de communes. En plus du PLUi, dont l'élaboration durera quelques années, les villages de Cazals et de Salviac ont été retenus dans le programme

'bourg-centre Occitanie', mis en place par la Région pour dynamiser des territoires ruraux. C'est un plan d'accompagnement sur plusieurs années également, défini en fonction des spécificités et du projet établi pour le bourg-centre. On ne peut que se réjouir de ce que nos petits centres déjà dynamiques le deviennent encore plus.



Château d'eau des Davalans

La construction d'un nouveau réservoir d'eau potable aux Davalans est prévue, sur la même parcelle que l'actuel château d'eau, qui est considérablement dégradé et présente quelques fuites. Le projet est avancé, c'est le syndicat Aquaréso qui assurera la maîtrise d'ouvrage. Les étapes seront nombreuses avant la mise en service du nouveau bâtiment.



Les visites de terrain et relevés de propriétés étant faits, ainsi que les relevés topographiques, la première opération sera le réalignement du chemin sur la partie qui longe la parcelle, reprenant ainsi sa place sur l'ancienne voie romaine. En effet, peu à peu, les divers passages de véhicules, liés le plus souvent à l'activité forestière, avaient dévié son tracé...

Fin décembre, les études géotechniques devraient arriver à terme. Suivront les études techniques précises, puis la consultation des entreprises, à partir de janvier.

L'ultime préparation des travaux sur place devrait courir sur la période d'avril à mai et pour la construction elle-même, nous devrions compter six mois.

Après la mise en service du nouveau château d'eau, il sera procédé à la démolition de l'ancien. Le secteur de Marminiac desservi à partir des Davalans restera toute la zone ouest et nord-ouest de la commune, allant de Beauchamp à Lafuste et de Bru à Benauge.

Réparation d'un chemin communal

Une forte érosion naturelle, accentuée par des travaux forestiers, a beaucoup abimé le chemin de la Croix Baudel - ainsi nommé depuis le nouvel adressage - qui va de la croix sur la route du Pic en direction de Briguemil Bas.

Une intervention est devenue indispensable.

Nombreux sont les promeneurs et sportifs à emprunter ce chemin désormais plus ou moins couvert de sable et de terre, descendus par les pluies, des pentes de la colline et du talus. Sur près de quatre-cent mètres au-delà de la Croix Baudel, l'importance du dénivelé sur la largeur du chemin est tel, qu'il fait courir un risque au moindre marcheur.

La réparation se réalisera en deux temps. D'abord, ce sont les agents de la communauté de communes qui vont venir, avec les engins adaptés, gratter avec précaution tout le surplus de sable et de terre accumulé. Ensuite il s'agira pour la commune de reformer un chemin stabilisé, pour la sécurité de tous.

En attendant, prudence dans cette partie du chemin à tous les promeneurs!

Site internet communal

Toutes les informations de la commune sont publiées sur le site internet communal : www.marminiac.fr

La Tour des Anglais

Vous aurez certainement remarqué que le platane de la Tour des Anglais a été récemment abattu.

Nous savons que c'est un sujet de désolation, mais nous y avons malheureusement été contraints.

Cet arbre a d'abord poussé près du lac dans le bourg - endroit maintenant nommé la Place du Lac. Il a été transplanté devant la tour dans les années 60, quand il avait deux ou trois ans. En soixante ans, cet arbre a énormément grandi et développé ses racines, provoquant déjà une fissure dans le mur, et un renflement à son pied.



Après consultation de plusieurs personnes issues de divers domaines d'expertise, la réponse a été unanime : les racines vont continuer à faire pression contre le mur de soutènement et mener tôt ou tard à l'éboulement de ce dernier. Un élagage aurait été nécessaire l'été prochain, qui n'aurait fait que stimuler la croissance des racines. Et



sans élagage, les branches de l'arbre auraient présenté un danger pour les passants, de sorte qu'une décision douloureuse a dû être prise: l'abattage de l'arbre.

La disparition de cet arbre est une peine, certes, mais des réflexions vont être menées et les habitants seront consultés, afin que soit redessiné le passage du Sabotier et mise en valeur cette tour historique qui défendait l'entrée nord-ouest du bourg.

Chiens dans le bourg

Il est gentiment demandé aux propriétaires des chiens dans le bourg de bien veiller à enlever les crottes laissées pendant la promenade du toutou. En effet, certains endroits et notamment l'espace vert à côté du parking, place des Bourniscous, sont devenus insalubres et présentent, du point de vue de l'hygiène, un réel problème.

Merci donc aux propriétaires de bien vouloir prendre une poche pour nettoyer après le passage de leurs chiens.

Nos Conseillers Départementaux

Depuis les élections départementales en 2021 nous avons deux nouveaux conseillers très investis sur notre canton.

Pour mémoire, ce sont Edith
LAGARDE et Frédéric
GINESTE. Ce dernier est élu
10ème vice-Président du
Conseil Départemental en
charge des infrastructures de
mobilité (routes
départementales et voies
vertes, ponts et viaducs, voies
navigables...), tous deux
siègent sur plusieurs
commissions afin d'apporter
leur voix et nous représenter
dans un maximum de projets
menés par le Département.

Leurs voix se font entendre et leurs interventions sont nombreuses et pertinentes. Entre autres projets, Frédéric s'est lancé dans la lutte pour la défense de notre ligne férroviaire POLT ainsi que le projet de circuit court pour l'approvisionnement des cantines des collèges. Quant à Edith, elle participe activement sur l'étude de la faisabilité d'un projet de recyclerie-ressourcerie avec les collectivités du canton. Vous pouvez trouver davantage d'informations et précisions sur le site :

www.canton-gourdon-lot.fr



Journée d'action communale - les Bons PlanTs

Samedi 20 novembre, une trentaine d'habitants de la commune, venus avec leurs bêches, pelles, plantoirs et binettes, ont planté, sous la houlette de Gérard Delbreil et Julie Diaz, des arbres et des arbustes, des fleurs et des piquets, afin de mettre en route le lieu convivial naturel pour l'usage de tous, au Pré Lacoste.



Le projet, initié par le conseil municipal, consiste, nous le rappelons, en la création d'un nouvel espace de vie sociale voué à évoluer chaque année en fonction des volontés exprimées par les habitants et en fonction des possibilités budgétaires.

Lors d'une réunion publique, en juillet dernier, une consultation publique avait permis de déterminer les souhaits des marminiacois. Et cet automne, divers arbres fruitiers, des arbres ornamentaux, des arbustes, ont été plantés.



Cette première journée s'est poursuivie au jardin de la salle des fêtes, dont le terrassement s'est achevé cet été. Le midi, un repas partagé a réuni tous les bénévoles, dans ce que l'on peut imaginer de bonne humeur et de joyeuseté, quand les travaux se déroulent par un temps radieux et dans un élan commun d'enthousiasme et de générosité. D'ailleurs, on peut remercier vivement tous ceux qui ont fait don d'arbres et de plants pour le pré Lacoste et pour la salle des fêtes. Dès le printemps nous aurons tous

le plaisir de voir s'épanouir ces nouvelles plantations.

Nouvelle association à Marminiac

Une association, nommée "Le Sidéral" fondée par les proches de Jean Marie MASSOU, a été créée cette année et est désormais la nouvelle propriétaire du site au lieu-dit Les Limoges. L'objectif de cette association est la sauvegarde et la valorisation du site.

Il est rappellé que sur cette propriété privée, et en raison de la dangerosité des lieux par la présence des diverses galeries, gouffres et autres tranchées dissimulées par la végétation, toute promenade sur ce site reste **strictement interdite**. Cependant, si vous souhaitez faire une visite des lieux, vous devez être obligatoirement accompagné. Pour celà, André Bargues, Président de l'association, est joignable au 06.78.90.01.66.

Boissiérette

Si la chapelle et le cimetière à Boissiérette sont propriété de la commune, il ne faut pas oublier que les parcelles les entourant ne le sont pas et restent dans le domaine privé et à ce titre, demandent le respect des convenances.

La commune tient à remercier vivement la famille Bissière pour leur mise à disposition occasionnelle des parcelles à côté de ces lieux. En effet, sans cette possibilité d'emprunter ces espaces, l'organisation des cérémonies serait bien plus compliquée et les lieux perdraient largement de leur charme. À l'évidence, nous devons tous la plus aimable considération aux propriétaires.

La Liste électorale

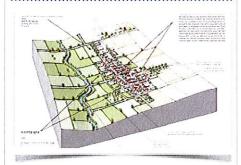
La date limite pour les inscriptions sur la liste électorale est le **vendredi 4 mars 2022.**

Les dates de l'élection présidentielle sont le **10 et 24 avril 2022**.

En 2022, aura lieu la refonte des listes électorales, avec la réédition des cartes électorales pour tous les électeurs.



Dématérialisation de l'urbanisme



À partir du 1er janvier 2022, les dossiers d'urbanisme pourront être reçus en mairie par voie dématérialisée.

Concrètement, vous pourrez adresser vos demandes d'urbanisme (permis de construire, déclarations préalables, certificats d'urbanisme, ...) par mail à l'adresse mail de la mairie : marminiac@orange.fr

Le dossier "papier" à la mairie reste bien sûr possible.

France Services

L'espace public numérique France Services Cazals est installé à l'ancienne perception, à côté du magasin de fleurs "À mes Lys", à Cazals. Deux agents vous y aideront dans vos démarches. Vous pourrez, par exemple, consulter sur place un agent de la CAF, demander une nouvelle carte grise, renouveler votre carte d'identité, naviguer sur internet, et bénéficier de divers autres services.

Prenez rendez-vous en appelant :

Tél.: 05 65 31 69 26



Et voilà le PLUi

Compétente en matière de document d'urbanisme depuis avril 2021 et suite à un arrêté préfectoral d'octobre dernier, la Communauté de communes Cazals-Salviac lance la procédure de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal. En abrégé, PLUi.

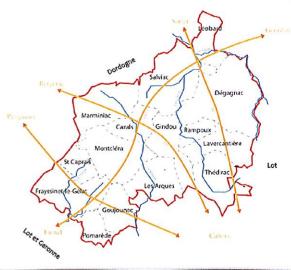
Quinze communes, dont la nôtre, vont donc décider, chacune, puis ensemble au sein de la Communauté de communes, des conditions d'une planification cohérente et durable du territoire, pour un moyen terme de 10 ou 15 ans.

Seront pris en compte les ressources du bassin de vie et les besoins des habitants, dans l'élaboration d'un projet conjuguant les dimensions sociales, culturelles, économiques et environnementales.

L'intercommunalité a pour objectif la cohérence du territoire, mais les communes et leurs

habitants font entendre leurs voix et orientent les perspectives.

Concrètement, le PLUi, qui prolonge les directions indiquées par le SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale), permet d'orienter chaque étape de développement, à l'échelle de la communauté de



communes, sur tous les sujets comme l'habitat, l'emploi, la vie sociale et culturelle, la mobilité, la gestion des sols et de l'énergie, la qualité paysagère... Il détermine quelles sont les prescriptions qui s'imposent aux travaux : constructions, aménagements, plantations, modification des sols ...

Actuellement, les quinze maires des communes de Cazals, Dégagnac, Frayssinet-le-Gélat, Gindou, Goujounac, Lavercantière, Léobard, Les Arques, Marminiac, Montcléra, Pomarède, Rampoux, Saint-Caprais, Thédirac, réunis en une Conférence des Maires, au sein de la Communauté de communes, ont établi une Charte de Gouvernance, qui permet de conforter la légalité de la démarche PLUi.

La marche à suivre est précise et la suite vous en sera expliquée au moment de la rédaction du prochain Petit Marminiacois.

À suivre, donc ...

Les services

du quotidien à côté de

chez vous.